

Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Données

Données brutes.

Trois mois de recul sont nécessaires pour avoir des données fiables, mais de légers ajustements peuvent être effectués sur l'historique des séries. Il s'agit donc de données provisoires.

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Le **contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** s'applique aux personnes recrutées par une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) : une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il a pour objet de faciliter **l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**.

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois. Il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Si les EI ont toujours embauché leurs salariés en CDDI, les ACI n'ont obligation de recruter sous cette forme de contrat que depuis la réforme du 1er juillet 2014. Avant cette date, les ACI embauchaient leurs salariés en insertion en contrat aidé classique (CUI-CAE). Le recours aux CDDI est en revanche marginal dans les AI. Cette structure n'est pas présentée dans ce tableau de bord en raison de problèmes de localisation.

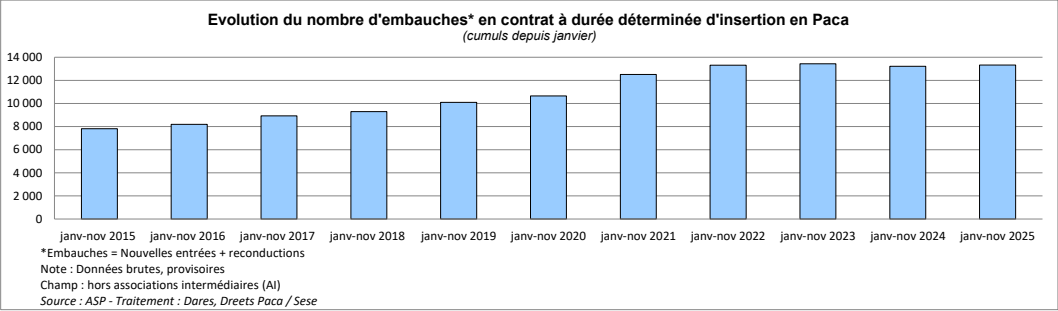
Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Mise à jour : 05 mars 2026

Nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion

	Nombre d'embauches en novembre 2025			Cumul des embauches		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	De janvier à novembre 2025	De janvier à novembre 2024	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	49	48	1	444	491	-9,6
Hautes-Alpes	68	56	12	710	782	-9,2
Alpes-Maritimes	107	78	29	1 234	1 230	+0,3
Bouches-du-Rhône	573	421	152	6 832	6 627	+3,1
Var	228	210	18	2 297	2 345	-2,0
Vaucluse	196	166	30	1 804	1 739	+3,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 221	979	242	13 321	13 214	+0,8
France métropolitaine	17 949	13 821	4 128	202 460	207 896	-2,6

*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions
Note : Données brutes, provisoires
Champ : hors associations intermédiaires (AI)
Source : ASP - Traitements : Dares, Dreets Paca / Sese



Nombre de bénéficiaires de contrats à durée déterminée d'insertion à fin novembre 2025

	Stock* (en nombre)				Variation sur un an (en %)		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	Part des allocataires du RSA lors de l'embauche, toutes structures (en %)	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)
Alpes-de-Haute-Provence	167	163	4	n.d	+7,1	+7,2	0,0
Hautes-Alpes	272	240	32	n.d	-3,2	-1,6	-13,5
Alpes-Maritimes	418	331	87	n.d	-9,7	-9,3	-11,2
Bouches-du-Rhône	2 579	1 952	627	n.d	-1,8	-2,8	+1,6
Var	960	852	108	n.d	-9,5	-9,5	-10,0
Vaucluse	644	540	104	n.d	+5,1	+3,3	+15,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 040	4 078	962	n.d	-3,1	-3,7	-0,4
France métropolitaine	72 030	54 003	18 027	n.d	-7,0	-7,9	-4,0

Avertissement : En raison d'évolutions dans les bases de données, la part des allocataires du RSA lors de l'embauche est indisponible
*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif , n.d = non disponible
Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires
Champ : hors associations intermédiaires (AI)